

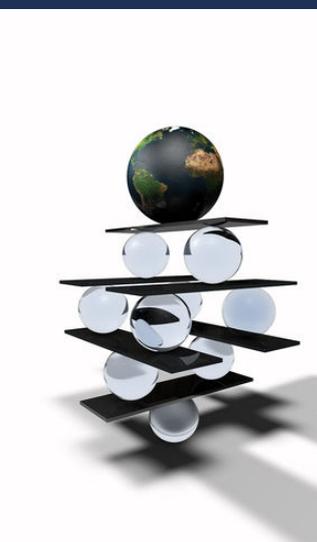
VENTILATION ET CLIMATISATION

dans le contexte de circulation du SARS-CoV 2 dans les établissements de soins



En juin 2023, malgré la moindre circulation du SARS-CoV 2, il convient de maintenir certaines dispositions visant à limiter la diffusion des virus respiratoires via les systèmes de ventilation et de climatisation. Ainsi, face à des patients/résidents et/ou professionnels avec des symptômes respiratoires ou ayant été en contact avec des personnes Covid positif, en période de cluster Covid, il conviendra d'appliquer les mesures barrières (notamment le port du masque chirurgical), et les consignes ci-dessous en lien avec l'utilisation des ventilateurs et climatiseurs.

Lutter contre l'hyperthermie, en période de canicule en particulier, est indispensable et fait appel à différentes stratégies complémentaires incluant l'hydratation et l'humidification cutanée. Le brumisateur sera de préférence individuel. Le ventilateur et le flux d'air d'un climatiseur oscillant, créent un mouvement d'air important. Ce flux d'air peut projeter les gouttelettes émises par les personnes à distance dans la pièce, et rendre inopérante la distance de sécurité. Une évaluation bénéfique/risque doit être faite au cas par cas en tenant compte de la nature des lieux, des personnes qui les occupent et de la technologie de rafraîchissement existante ou envisagée.

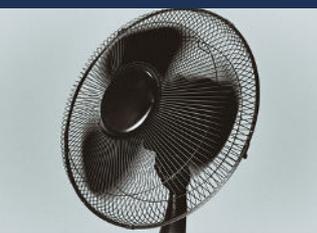


PRINCIPES GÉNÉRAUX À RESPECTER

- Aérer les pièces reste nécessaire, de préférence aux moments où la température extérieure est inférieure à la température intérieure.
- **Ventilateurs et climatiseurs mobiles*** sont proscrits dans les salles de soins et dans les chambres des résidents Covid-19 positifs, et de manière générale, dans la chambre de tout résident en précautions complémentaires type air et gouttelettes.
- **Les prérequis à l'utilisation du ventilateur et de la climatisation mobile sont :**
 - S'assurer de l'état de propreté avant mise en fonction
 - Procéder à la révision de l'appareil conformément aux recommandations du fabricant et à l'entretien du filtre à air le cas échéant
 - Réaliser un dépoussiérage humide quotidien des grilles et support
- La première condition d'utilisation est le positionnement de la partie soufflante ou rotative du ventilateur ou du climatiseur mobile à une hauteur supérieure à 50 cm du sol.
- Le système doit être arrêté lors des soins et de l'entretien de la chambre. Il est également arrêté 15 minutes avant tout geste aseptique ou soins. Le ventilateur doit être stoppé par l'occupant du lieu avant qu'une autre personne n'entre dans la pièce ou par le professionnel lorsqu'il entre dans la chambre. Si le patient/résident présente des signes respiratoires, la personne entrant dans la chambre devra porter un masque chirurgical.
- Pour un système de **climatisation fixe****, réaliser la maintenance et l'entretien habituel. La position « oscillante » ne doit pas être utilisée.

* Climatiseur mobile : système qui échange avec l'extérieur à l'aide d'un tube plastique souple. Le groupe extérieur comme le split se trouvent dans l'unité mobile. Ces installations ont un fonctionnement similaire aux installations fixes et la maintenance est la même.

** Climatiseur fixe : système de climatisation fixé au mur

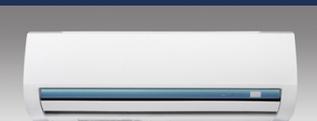


UTILISATION DES VENTILATEURS

En chambre simple, l'utilisation de **ventilateur** en association avec une brumisation est possible dans une pièce où se trouve une seule personne.

En chambre double, l'utilisation de **ventilateur** est déconseillée pour éviter de créer un flux d'air d'un résident vers l'autre.

Dans les espaces communs : « Dans les espaces collectifs de petit volume, clos ou incomplètement ouverts, l'utilisation de ventilateur à visée de brassage/rafraîchissement de l'air en cas d'absence de climatisation est contre-indiquée dès lors que plusieurs personnes sont présentes dans cet espace (notamment salle de classe, établissements pour personnes âgées...), même porteuses de masques. »



UTILISATION DES CLIMATISEURS

Les **climatiseurs** peuvent être utilisés dans toutes les chambres, individuelles ou partagées et les espaces collectifs.

Ce qui est à favoriser : La mise à disposition d'espaces collectifs rafraîchis par climatisation, de préférence avec une filtration de l'air recyclé, sous réserve que les mesures barrières soient rappelées et assurées dans ces lieux, le HCSP précise alors « y compris le port d'un masque grand public.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

	Individuel	Lieux collectifs	Chambre d'un résident suspect ou atteint de Covid-19
Ventilateur	Possible avec précautions	Proscrit	Proscrit
Climatiseur mobile	Possible avec précautions	Possible avec précautions	Proscrit
Climatiseur fixe	Possible	Possible	Possible
Brumisateur	Possible Système de brumisation individuel privilégié	Possible Système de brumisation individuel privilégié	Possible Système de brumisation individuel privilégié